



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### 1) **Approbation du CR du 28 juillet 2011**

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2011 à l'approbation.  
Adopté à l'unanimité.

#### 2) **Intégration d'une bande de terrain dans le domaine public communal**

Il s'agit d'une régularisation suite à l'élargissement du chemin de la Grave et de la demande faite par un particulier :

-M. FOURES Gérard (cession de 84 m<sup>2</sup>)

Adopté à l'unanimité.

#### 3) **Choix du Maître d'œuvre PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)**

Ce plan est destiné à répondre aux obligations découlant de l'article 2 du décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics en référence à la loi n°2005102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'ensemble des handicaps ou déficiences devra être abordé (auditif, physique, visuel, cognitif, psychologique) dans l'esprit de la Loi. L'étude comprend les prestations suivantes :

- Un état des lieux diagnostic des voies et des espaces publics de la commune vis-à-vis de l'accessibilité,
- Une synthèse cartographique de ce diagnostic,
- Une proposition de priorités de traitement des voies par axes ou liaisons,
- Un chiffrage par axe ou liaison et un échéancier global de ces aménagements à réaliser,
- Des mesures complémentaires concernant les recommandations, la formation, la communication, l'entretien et l'exploitation de la voirie, le stationnement, ...

Une consultation a été effectuée le 21 juin dernier, la commission propose de retenir l'offre la moins disante à savoir **SOCOTEC** pour un montant de **3 000 € HT**.

GC AGUILAR fait état de l'existence d'une solution gratuite par l'intermédiaire de l'APF (Association des Paralysés de France) ; M. le Maire souligne que cette association peut être associée à la commission extra municipale qui sera créée pour le PAVE mais qu'elle n'a pas vocation à diligenter cette étude.

La candidature de SOCOTEC est retenue à l'unanimité.



#### **4) Déplacement borne d'eau agricole**

La borne actuelle de distribution d'eau à usage agricole située près du parking de la salle polyvalente apporte régulièrement son lot de nuisances au voisinage (bruit et fréquentation) ainsi qu'à l'environnement (rejets de produits phytosanitaires et de résidus de vendange dans le fossé des Combals). D'autre part, les dépenses d'eau de cette borne ne sont pas qu'agricole et l'eau n'est pas comptée...

G. COUGOUREUX s'est rapproché de la Chambre d'Agriculture afin de mettre en place un point d'eau « normalisé ». Cette opération consisterait à mettre en place une borne de remplissage un peu à l'écart des habitations, tournée vers le vignoble.

Nous disposons d'un délaissé de route départementale en sortie de village vers Gignac (virages du Mas des Pougets). Cet endroit est bordé par la conduite d'eau posée dans le cadre de l'alimentation de la cave des Orjouis et du mas des Condamines. Il s'agit de faire une dérivation sur cette conduite et de poser une borne homologuée sur cet espace disponible puisque le Conseil Général nous autorise à faire cette opération. Les possibilités de financement peuvent atteindre 80 % La part résiduelle de la commune ne devrait pas dépasser 5 000 €.

A l'unanimité, le Conseil valide ce principe et décide d'engager cette action conjointement avec l'assistance de la Chambre d'Agriculture.

#### **5) Programme projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique**

Dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité, G COUGOUREUX propose l'inscription de la commune dans le projet « Une eau épurée naît d'une mosaïque végétale : Une stratégie végétale (biofiltre, radeau végétalisé, zone d'infiltration végétalisée...) pour dynamiser la biologie des lagunes d'épuration et assurer ainsi leur efficacité »

En effet, comme beaucoup de communes rurales, la commune de Saint Jean de Fos est confrontée au renouvellement de son lagunage. Ainsi par la présente, sous réserve de l'obtention des aides financières inhérentes au projet, la mairie s'engagerait :

- A porter la maîtrise d'ouvrage de l'investissement nécessaire à la réhabilitation de son lagunage,
- A être un partenaire privilégié du projet auprès du Conseil Général de l'Hérault,
- A être un partenariat actif avec les partenaires privés : Val'Eaux Concept, Aquaterra Solutions et Atelier REEB,
- A mettre à disposition son lagunage pour les expérimentations envisagées dans le cadre de ce projet.

Cette solution permettrait d'augmenter la capacité de réception des lagunes d'environ 5 à 600 habitants.

Accord à l'unanimité.

#### **6) Solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement**



Proposition d'adoption d'une convention qui prévoit les modalités des contributions financières de la commune au Fonds de solidarité pour le logement dans le cadre de l'aide aux impayés d'eau, au profit des publics prioritaires du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

La commune s'engagerait à verser au dispositif FSL une contribution maximum de 0,5 % de son budget correspondant aux montants hors taxes des redevances d'eau et d'assainissement perçues par les services d'eau dans son budget annexe (de l'ordre de 500 €).

Adopté à l'unanimité (2 abstentions : T. FABRE, P. KORPAL)

## **7) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers –année 2010-**

Comme chaque année, le Maire soumet à l'approbation du Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers édité par le Syndicat Centre Hérault

Adopté à l'unanimité.

## **8) Régulation du chauffage -Salle Polyvalente-**

Pour faire face à des consommations exorbitantes de fuel mais aussi à un chauffage souvent inopérant dû à l'inertie du plancher chauffant, les thermostats des salles seront supprimés car utilisés mal à propos.

P. DELIEUZE présente un devis d'Atout Energie qui prévoit une régulation radio par zone programmable ce qui se traduit par davantage de confort et une économie substantielle d'énergie. Le coût de l'opération est de 5 500 € TTC mais bénéficie d'une subvention Hérault Energies de 1 800 €

Adopté à l'unanimité.

## **9) Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

GC AGUILAR demande le report de ce point étant donné que l'adjoint en charge des associations est absent. Compte tenu de l'urgence, le Maire souhaite le versement d'une subvention complémentaire de 1 200 € au Comité des Fêtes pour l'organisation des manifestations de l'année 2011.

Une réunion de travail pour débattre du rôle de la municipalité auprès des associations du village, et de l'organisation des principales manifestations pour 2012 sera programmée prochainement.

Pour : 12, Contre : 1 (GC AGUILAR), Abstention : 1 (Y. BURTIN).

## **10) Taux de cotisation CNFPT**

Cette cotisation obligatoire concerne la formation des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le parlement a décidé d'abaisser la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0,9%.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

## **11) Questions diverses**



Le Maire informe le conseil :

- De l'organisation d'une bénédiction du Calvaire « Argiléum » + pèlerinage le 02/10/2011,
- De la Course Orient Raid les 08 et 09/10/2011,
- De Festibol le 15/10/2001

J.KUZNIAK informe le Conseil Municipal d'une soirée théâtre à la salle polyvalente ce samedi à 21 H 00.

La séance est levée à 20 H 30

Le Maire,

Jean-François RUIZ